

Introduction

Le développement des sociétés modernes soulève une question importante, liée au fait que le droit à la liberté va automatiquement de pair avec le développement de sociétés pluralistes, ouvertes et laïques, ce qui favorise de plus en plus un mode de vie individualisé, et débouche sur la problématique suivante : comment ces sociétés plurielles peuvent-elles trouver un consensus minimal sur les valeurs fondamentales qui soit contraignant pour tous les citoyens ? En l'absence d'un tel consensus, la société se compose en effet seulement d'individus non liés par un accord et risque de s'effondrer.

Les fondements de la démocratie, ainsi que les droits de l'homme et de l'enfant, sont acceptés et valables dans presque tous les pays. Ils contribuent à maintenir les citoyens en discussion les uns avec les autres. Ils ont aussi considérablement contribué à la modernisation des systèmes politiques, économiques et culturels dans le monde entier. Néanmoins, les fondements de la démocratie et des droits de l'homme et de l'enfant ne doivent jamais être considérés comme acquis. Chaque génération doit contribuer à leur développement, les renégocier constamment et veiller ensuite au respect des principes associés à ces fondements et à ces droits.

Les droits de l'homme, sur lesquels se fondent ceux de l'enfant, relèvent d'une longue tradition. On trouve des précurseurs et des parallèles dans les grandes religions du monde ainsi que dans de nombreux courants philosophiques. Les droits de l'homme des temps modernes ont été définis pour la première fois au siècle des Lumières et ont inspiré les révolutions américaine et française. Aujourd'hui, ils sont inscrits en tant que lois fondamentales dans les constitutions, écrites ou non, des démocraties modernes. Dès le début, les droits de l'homme ont été particulièrement importants afin de protéger les membres les plus faibles de la société contre les plus forts. C'est pourquoi les droits de l'enfant sont fondamentaux, les mineurs appartenant aux groupes dont le statut juridique est le plus faible face au pouvoir exécutif.

Les modèles pédagogiques suivants donnent aux enseignants et aux apprenants la possibilité de marcher ensemble sur le chemin de la démocratie vivante dans la vie scolaire quotidienne et de découvrir directement les droits de l'enfant.

Indication :

Les modèles pédagogiques sont tirés de la version allemande révisée de Gollob, Rolf; Peter Krapf; Wiltrud Weidinger (eds.) (2008): Teaching democracy. A collection of models for democratic citizenship and human rights education. Straßburg: Council of Europe.